Charte 2023-2038 / Gouvernance partagée

Les participants de la concertation ont affirmé la nécessité de renforcer la place du citoyen dans la gestion du territoire en faisant de l'élaboration collective une condition essentielle à la mise en œuvre opérationnelle de la charte.

PROMOUVOIR UNE GOUVERNANCE TERRITORIALE PARTAGÉE

La charte ne se réduit pas à l'action du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine. Elle pose les bases d'un projet pour le territoire, porté par ses signataires et partagé plus largement. Pour relever les défis des transitions environnementales et sociétales, la contribution de tous est nécessaire : institutions, collectivités, acteurs économiques et sociaux et l'ensemble des habitants.

La construction collective et l'expérimentation démocratique renforcent la pertinence et l'appropriation des décisions. Associée à une gouvernance partagée, elles favorisent les initiatives de transition écologique et sociétale. La recherche constante d'équité, de cohésion territoriale et de cohérence dans l'action publique permettent d'ancrer durablement ces dynamiques.

Cette gouvernance territoriale partagée nécessite, dans la continuité, de donner une autre place à l'habitant, en mixant les expertises, les thématiques et les profils des participants (mesure 4). Ces expérimentations démocratiques invitent les institutions et collectivités à repenser leurs modalités de gouvernance pour systématiser les coopérations et permettent à chacun, élus, acteurs ou citoyens de contribuer et de s'engager collectivement pour son territoire (mesure 5).

À TÉLÉCHARGER

PDF	DIAGNOSTIC_INSTITUTIONS_GOUVERNANCE.PDF - 3.57 MO
PDF	MESURE-4-RENFORCER-LA-PLACE-DU-CITOYEN-DANS-LES-PROCESSUS-DE-DECISION.PDF - 587.83 KO
PDF	MESURE-5-AMELIORER-L-INTERCONNAISSANCE-ET-LES-COOPERATIONS-TERRITORIALES.PDF - 591.38

	KO	
PDF	ORIENTATION-2-PROMOUVOIR-UNE-GOUVERNANCE-TERRITORIALE-PARTAGEE.PDF - 135.77 KO	